

Emplois d'Avenir, nos engagements

Le Livre Blanc de
Profession Sport & Loisirs



FÉDÉRATION NATIONALE
PROFESSION SPORT & LOISIRS

LE MOT DU PRÉSIDENT



La loi n° 2012-1189 du 26 oct. 2012 est venue instaurer un nouveau dispositif d'aide à l'emploi destiné à l'embauche de jeunes peu ou pas qualifiés : les Emplois d'Avenir. Le gouvernement a dès lors fait appel aux grandes Fédérations d'Associations en vue de conclure certaines conventions-cadres visant à encadrer le recours à ces emplois d'avenir.

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs, dont l'objectif est de favoriser le développement de l'emploi associatif dans le secteur des Sports et des Loisirs

s'inscrit pleinement dans les réseaux associatifs à même de pouvoir porter le dispositif des Emplois d'Avenir.

Nos 79 associations départementales Profession Sport et Loisirs et nos 25 Groupements d'Employeurs, véritables incubateurs d'emploi, contribuent, à travers la construction de parcours qualifiants, à l'insertion, à la formation et la pérennisation d'emplois de nombreux éducateurs sportifs et animateurs socio-culturels (25 000 emplois gérés, 14 000 organismes de droit privé à but non-lucratif concernés).

Le secteur à but non-lucratif du Sport pour tous et des Loisirs fait aujourd'hui partie intégrante de l'Economie Sociale et Solidaire. Nos activités véhiculent quotidiennement des valeurs d'utilité sociale, de citoyenneté, de santé publique et de solidarité.

LE RÉSEAU PROFESSION SPORT ET LOISIRS

Alsace
Archimène ; GE PSL Animation Alsace
Aquitaine
ESL 24 ; GESALT 24 ; Emplois Loisirs Gironde ; Profession Sport Landes ; GE Sport Landes ; PSL 47 ; Sport Pyrénées Emploi 64
Auvergne
GE2A
Bourgogne
APSALC 21 ; GEA 21 ; ADESS 58
Bretagne
Profession Sport 35 ; GE Sport Bretagne ; Profession Sport 56
Centre
ADESLI ; Cher Emploi Animation ; PSAJ 28 ; Profession Sport Loiret
Champagne-Ardenne
APASSE 10 ; GE PSL Marne ; Profession Sport et Loisirs Marne
Franche-Comté
Profession Sport 25/90 ; GE PSL Franche-Comté ; Profession Sport 39
Haute-Normandie
APSL 27 ; META GE ; APSJ 76
Ile de France
PPSJ 75 ; APSL 77 ; GE SPORT 77 ; Profession Sport 78 ; PSL 93 ; Sport Emploi Val d'Oise

Languedoc-Roussillon
LR SET ; Profession Sport 34 ; Profession Sport 66 ; Animation Sport Emploi 66
Lorraine
Profession Sport Animation 88 ; Profession Sport 54 ; GESAM ; GEVA 57
Midi-Pyrénées
PAASPORT 09 ; Profession Sport Animation 31 ; GESL 31 ; Profession Sport Animation 65
Nord-Pas-de-Calais
Profession Sport 62
Pays-de-la-Loire
Profession Sport 44 ; GE SPORT 44 ; Anjou Emploi Sport Animation ; Profession Sport & Loisirs Sarthe
Picardie
APSLO
Poitou-Charentes
APSL 17 ; PSL GE Poitou-Charentes
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Sport Objectif Plus ; GE Objectif Plus Emploi ; Profession Sport 05 ; GE 05 ; APPASCAM ; Profession Sport 13 ; Profession Sport 84
Rhône-Alpes
Profession Sport Loisirs Ardèche
Dom-Tom
PSA Martinique ; APROSEP Guyane

LE RÉSEAU PROFESSION SPORT & LOISIRS C'EST

79 ASSOCIATIONS
LOCALES

320 PERMANENTS À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS
ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

14 000 ADHÉRENTS, CLUBS ET ASSOCIATIONS
QUI NOUS FONT CONFIANCE

25 000 EMPLOIS
GÉRÉS

PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE
AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA PROFESSIONNALISATION



FÉDÉRATION NATIONALE
profession
sport & loisirs

Cité Administrative Duperré
5, place des Cordeliers
17000 La Rochelle

Tél. : 05 46 27 89 55
federation.nationale@profession-sport-loisirs.fr
www.profession-sport-loisirs.fr

Nous estimons aujourd'hui que les emplois d'avenir correspondent exactement aux besoins du secteur du sport et des loisirs. La professionnalisation du secteur, l'évolution des fonctions du bénévolat impliquent ainsi une mutation dans l'organisation des associations, les dirigeants bénévoles s'attachant de plus en plus à des fonctions de direction, de gestion et d'encadrement, les collaborateurs et salariés étant alors en charge d'effectuer les séances d'animation et d'éducation sportive.

Dynamiques, inventives et entreprenantes, nos associations font pourtant le constat de difficultés de recrutement et de formation, alors même que les besoins en ressources humaines ne cessent de s'accroître.

Par ce document, notre Fédération a pour ambition de partager ses nombreux atouts (partie 1) avec par exemple l'affirmation que la formation dans la filière du Sport et des Loisirs peut s'effectuer de manière autonome vis à vis du système scolaire traditionnel. Ces formations assurent ainsi à nos collaborateurs l'acquisition d'une véritable qualification et d'un savoir-faire, à même de favoriser leur insertion sur le marché du travail. Nous souhaitons également faire part de nos nombreux défis (partie 2), afin de préparer au mieux les emplois de demain dans notre secteur.

Par ce constat, la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs a choisi aujourd'hui publiquement de se mobiliser en vue de faire du sport et des loisirs, d'une part, un terrain d'insertion et de qualification pour de nombreux jeunes et d'autre part, un milieu exemplaire d'accompagnement des associations employeurs.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Nicolas Verdon
Président de la Fédération Nationale
Profession Sport & Loisirs

SOMMAIRE

3-4 **SYNTHÈSE**

- 5 Emplois d'avenir : les associations Profession Sport & Loisirs se mobilisent et font des propositions
- 6-7 Atout n° 1 : L'implantation de la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs
- 8-12 Atout n° 2 : Les Sports et les Loisirs : une filière porteuse et d'utilité sociale
- 13-15 Atout n° 3 : Le développement de l'emploi à temps partagé dans le secteur du sport et des loisirs
- 16-18 Atout n° 4 : La mobilisation de jeunes collaborateurs peu ou pas qualifiés
- 19-23 Atout n° 5 : Une qualification professionnelle assurée et une insertion professionnelle réussie

24-25 **LES DÉFIS DE PROFESSION SPORT & LOISIRS**

- 26-27 Défi n° 1 – Promouvoir massivement le dispositif auprès du secteur des Sports et des Loisirs
- 28-29 Défi n° 2 – Procéder au recrutement de 1 000 collaborateurs en Emplois d'Avenir
- 30 Défi n° 3 – Renforcer nos politiques de ressources humaines pour guider ces jeunes collaborateurs dans la vie professionnelle
- 31-32 Défi n° 4 – L'ingénierie et l'accompagnement des associations dans leur fonction Employeur

SYNTHÈSE

Le secteur du Sport pour tous et des Loisirs fait partie intégrante de l'**Economie Sociale et Solidaire**. Il s'agit d'un terrain d'expérimentation véhiculant les valeurs d'utilité sociale, de citoyenneté, de respect des règles du jeu et de solidarité. Toutes les activités sont de nature non-lucrative et ont vocation à assurer le « vivre-ensemble » de notre société.

La filière professionnelle des métiers du sport et de l'animation recrute régulièrement de jeunes collaborateurs peu ou pas qualifiés. Les diplômés du secteur ne relèvent pas seulement d'un cursus de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. De véritables parcours qualifiants, obéissant à une logique propre au secteur du sport et de l'animation, peuvent ainsi être mis en œuvre, sans prendre en compte la scolarité antérieure du demandeur d'emploi.



**FÉDÉRATION
NATIONALE**
PROFESSION
SPORT & LOISIRS

*Cet homme transforme
sa passion en emploi*

François 28 ans, éducateur
transmet sa passion
auprès des clubs

Profession Sport & Loisirs apporte des solutions concrètes et innovantes en matière d'emploi à temps partagé pour les employeurs et les professionnels.

Rendez-vous sur www.profession-sport-loisirs.fr

FÉDÉRATION NATIONALE
profession sport & loisirs

L'élaboration des plans de formations et le financement des actions qui les composent figurent parmi les activités quotidiennes de nos équipes, fortes d'une expérience de plus de 20 ans et en mesure de solliciter tous les leviers de la formation professionnelle.

Toutes les formations et diplômes acquis débouchent sur **une véritable insertion professionnelle de nos collaborateurs**, que ce soit en interne ou bien auprès d'opérateurs privés ou publics, de par le caractère multisectoriel de nos activités et les nombreuses passerelles entre sport et animation.

Les Associations Profession Sport et Loisirs ont une activité présente sur deux volets :

- Elles **accompagnent les associations dans la professionnalisation de leurs modes de gestion** (*accompagnement dans le parcours de formation, gestion des ressources humaines salariées et bénévoles, établissement des bulletins de salaire et des déclarations de charges sociales...*)
- Elles **emploient directement des animateurs et éducateurs sportifs**, en vue de les mettre à disposition des associations adhérentes (*via notamment les Groupements d'Employeurs*) et **œuvrent à la construction d'emplois pérennes**. Elles proposent des parcours de formation qualifiante ou continue à leurs salariés.

Les Associations Profession Sport et Loisirs, regroupées sous la bannière de la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs, suivent cependant un fonctionnement différent du tissu associatif traditionnel. Indépendantes financièrement, **elles agissent en véritable incubateur d'emplois**, prenant en charge directement l'emploi à temps partiel de milliers de collaborateurs pour construire, en le mutualisant, des emplois pérennes tendant vers le temps plein auprès de ses 14 000 adhérents.



Emplois d'avenir : les associations Profession Sport et Loisirs se mobilisent et font des propositions.

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs regroupe aujourd'hui 79 Associations locales, implantées sur l'ensemble du territoire et au contact quotidien du tissu associatif.

Nous intervenons aujourd'hui pour démontrer le savoir-faire, les compétences et l'innovation de notre réseau et la possibilité de mettre en place différents projets s'inscrivant, notamment, dans le cadre des Emplois d'Avenir.

Nous croyons fortement que les jeunes peu ou non-qualifiés, sortis du système scolaire, sont à même de connaître l'épanouissement, l'émancipation et une intégration professionnelle réussie dans notre secteur d'activité.

Nous estimons enfin que les postes détectés doivent correspondre à un réel besoin en ressources humaines. La qualité et la pérennité de ces postes doivent primer sur l'effet d'aubaine qui peut parfois résulter des aides de l'Etat. Le sport pour tous et les loisirs veulent ainsi constituer d'une part, un terrain d'insertion et de qualification pour de nombreux jeunes et d'autre part, un milieu exemplaire d'accompagnement des associations employeurs.

Nos atouts sont les suivants :

- **Atout n° 1** : L'implantation de la Fédération Nationale Profession Sports et Loisirs
- **Atout n° 2** : Les Sports et les Loisirs : une filière porteuse et d'utilité sociale.
- **Atout n° 3** : Le développement de l'emploi à temps partagé.
- **Atout n° 4** : La mobilisation de jeunes collaborateurs peu ou pas qualifiés.
- **Atout n° 5** : Une qualification professionnelle assurée et une insertion dans la vie active programmée



Atout n° 1 – L’implantation de la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs

Une Fédération indépendante

Créé en 1989 par Monsieur Roger BAMBUCK, Secrétaire d’Etat à la Jeunesse et aux Sports, le dispositif Profession Sport & Loisirs a pour mission de développer, consolider et moraliser l’emploi sportif et socioculturel.

Les missions des 79 Associations Professions Sport et Loisirs poursuivent l’objectif légitime de favoriser le recours à l’emploi, par une sécurisation juridique et financière des pratiques.

D’origine étatique (*en lien avec les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports*), le réseau Profession Sport et Loisirs a aujourd’hui fortement évolué jusqu’à s’émanciper d’un point de vue fonctionnel et financier des autorités de l’État. Leurs ressources financières s’appuient sur la facturation aux associations des services rendus et la participation à de nombreux appels à projet, sans jamais remettre en cause le caractère non-lucratif de ses activités.

Une Fédération innovante

Le réseau Profession Sport et Loisirs n’intervient pas sur le terrain des pratiques sportives, ce champ de compétence étant réservé légitimement et légalement par la loi aux Fédérations délégataires et agréées.

- Nous avons pour priorité la recherche d’un vivre ensemble (*vie associative*) et non la quête de la performance et de la compétition (*dédiée aux filières de haut-niveau*).

Les missions des associations Profession Sport et Loisirs se concentrent donc autour des axes suivants :

- assister les clubs et associations dans la création et la gestion d’emplois stables,
- améliorer la qualité et la sécurité des pratiques, par l’exigence d’un encadrement qualifié,
- observer et valoriser la filière professionnelle des métiers du sport et de l’animation.

Les besoins des associations, leur capacité financière et les perspectives d'emplois stables sont évalués par nos équipes, qui opèrent alors comme une véritable pépinière de création d'emplois.

Une Fédération ambitieuse

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs se présente comme un acteur nouveau et différent du secteur associatif « traditionnel ».

- Nos Associations Profession Sport et Loisirs exercent des fonctions-supports au profit de nombreuses associations.
- Elles agissent également en capital-risque, prenant à leur charge l'embauche d'un collaborateur qui sera ensuite mis à disposition auprès d'associations adhérentes.

Forte de ses acquis et du développement croissant de ses activités, la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs souhaite aujourd'hui consolider et développer sa position d'acteur incontournable dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.



Atout n° 2 – Les Sports et les Loisirs : une filière porteuse et d'utilité sociale

Souvent éloignées des réalités du sport professionnel, les pratiques du sport et des loisirs pour tous contribuent aujourd'hui à notre cohésion sociale. Leur développement continu s'est traduit par un besoin accru de professionnels. Cette professionnalisation exige un accompagnement adapté des employeurs, en vue de sécuriser les pratiques.

Une filière d'utilité sociale

FÉDÉRATION NATIONALE
PROFESSION SPORT & LOISIRS

Cette femme jongle entre les centres de loisirs

Mathilde 32 ans, animatrice, partage son temps de travail entre plusieurs structures

Profession Sport & Loisirs apporte des solutions concrètes et innovantes en matière d'emploi à temps partagé pour les employeurs professionnels.

Hando-jeux sur www.profession-sport-loisirs.fr

FÉDÉRATION NATIONALE profession sport & loisirs

Les pratiques sportives et de loisirs sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel.

Accessibles pour tous les citoyens, elles sont aujourd'hui pratiquées par plus de 30 millions de français et doivent constituer des supports éducatifs à part entière.

Le sport et les loisirs sont ainsi des activités structurantes d'utilité publique :

- Ils sont ouverts à tous les publics, quel que soit l'âge, les ressources financières, les difficultés sociales et le possible handicap rencontrés.
- Ils permettent, par des pratiques pédagogiques et/ou collectives, de lutter contre les inégalités et encouragent la mixité sociale.

- Ils véhiculent des valeurs de solidarité, de citoyenneté et créent une éthique personnelle et collective se retrouvant dans l'ensemble de nos rapports sociaux.
- Les bénéfices des activités physiques et sportives modérées sur la santé sont connus de tous et reconnus par les professionnels de santé.

Une filière transformée

Définies et visibles de tous, les pratiques sportives ne répondent plus uniquement au cadre connu de notre culture sportive traditionnelle. Les pratiques ont ainsi nettement évolué, se rapprochant inéluctablement du cadre des loisirs et de l'animation.

- *La majorité des pratiques s'effectuent dorénavant sous la forme de loisirs, en dehors de tout esprit de compétition.*
- *Le volume-horaire des pratiques est très court, réparti sur plusieurs moments de la semaine.*
- *Le développement de nouvelles activités sportives (vers le bien-être et la préservation de la santé) tend à fidéliser les pratiquants.*
- *L'exercice par une même personne de multiples pratiques de sport-loisirs s'est consolidé.*

Les attentes exprimées par le public ont également vocation à s'étendre :

- *sollicitation dans le cadre de la petite enfance, dans le cadre d'activité pour des personnes atteintes de maladie ou bien pour des activités destinées aux personnes âgées.*
- *besoin des milieux urbains, qui se différencient des attentes du milieu rural.*

Il n'y a donc plus un seul public, ni une même pratique sportive. La frontière entre sport et animation s'estompe dans le cadre des pratiques loisirs.

Une filière professionnalisée

Les activités du Sport et des Loisirs suivent depuis une décennie un processus de professionnalisation, avec la création d'une véritable filière des métiers du Sport et des Loisirs.

Les besoins des associations se sont traduits par la création de nombreux emplois.

- *On estime à environ 219000 le nombre de personnes ayant, en 2009, un emploi à temps plein ou à temps partiel dans le « noyau dur » du secteur sportif (activités liées au sport, emplois publics dans le domaine du sport), soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2008.*

Source : Stat-info du ministère des Sports – Bulletin du 1^{er} février 2012.

- *La bourse de l'emploi nationale Profession Sport et Loisirs centralise chaque année près de 10 000 offres d'emplois. Cette bourse de l'emploi est accessible à tout employeur ou salarié (via notre site internet).*

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

APSJ 76

Salariés : 289

Adhérents : 812 structures

Jean-Michel Dutartre

DIRECTEUR DE L'APSJ 76

« Aujourd'hui nous pouvons compter dans la Région Haute-Normandie sur les deux départements (Seine-Maritime, Eure) 80 emplois répartis sur une soixantaine de groupements, 180 structures sportives adhérentes environ et 18 disciplines sportives différentes, individuelles

ou collectives. Des collectivités locales ont adhéré à 7 de nos groupements afin d'ancrer les activités dans le secteur rural. Notre démarche a contribué en quelque sorte à l'aménagement du territoire en maintenant des activités dans des secteurs en voie de désertification. »

Les parcours de qualification et le développement de nouvelles compétences basés sur la pédagogie et la polyvalence sont aujourd'hui une réalité maîtrisée par les associations Profession Sport et Loisirs.

Cette professionnalisation présente néanmoins quelques lacunes :

Loin de répondre aux standards du contrat à durée indéterminée à temps plein, des formes précaires de travail sont apparues et ont constitué logiquement un frein au recrutement de collaborateurs.

Le cadre associatif, reposant avant tout sur des motivations militantes, oublie régulièrement la complexité de la réglementation en matière sociale et l'importance de l'encadrement et du suivi de leurs collaborateurs.

- *L'augmentation continue des conflits et des contentieux concernant des associations devant les Conseils de Prud'hommes et les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale ne fait qu'attester de la réalité de l'emploi associatif.*

Les capacités financières des associations sont souvent limitées. Elles ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face au coût réel d'un emploi.

- *Exemple : le coût d'un emploi à temps plein approche aujourd'hui 27000 €. Pour une association de 150 adhérents dont la cotisation est de 100 €, leur ressource propre est de 15000 €. Il s'agit dès lors pour l'association de pouvoir obtenir 12000 € de financement externe (partenariat, subvention, organisation d'évènements) sans compter les autres charges liées à la vie courante d'une association.*

L'exigence permanente de diplômes et de qualification imposée par la réglementation et la nécessaire sécurisation des pratiques impliquent un suivi et un contrôle rigoureux des collaborateurs recrutés.

- *Pour rappel, le principe général réside dans l'obligation d'être titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification pour encadrer et/ou animer contre rémunération des activités physiques et sportives. À défaut, les associations employeurs engagent leur responsabilité pénale et civile.*

L'emploi dans le secteur du sport fait donc face à de nombreux écueils qu'il lui appartient de dépasser.

Face aux besoins en ressources humaines, réels mais partiels, d'un trop grand nombre d'associations, le recours à l'emploi à temps partagé est apparu autant comme un défi qu'une possibilité de réponse adaptée et efficace. **Les risques et les compétences sont mutualisés au service du plus grand nombre. Et les collaborateurs peuvent alors bénéficier d'une réelle couverture sociale et d'un emploi stable.**





Atout n° 3 – Le développement de l'emploi à temps partagé dans le secteur du sport et des loisirs

Dès lors que le besoin en ressources humaines existe, que les pièges de l'emploi associatif sont connus, l'emploi à temps partagé est devenu indispensable au développement de véritables postes dans le secteur du sport et des loisirs.

Le système de l'emploi à temps partagé

L'emploi à temps partagé consiste notamment, pour un Groupement d'Employeurs, à mettre à disposition de ses adhérents du personnel qualifié qu'elles ne peuvent recruter elles-mêmes en raison de leur taille ou de leurs moyens.

La mise à disposition de salariés est ensuite facturée à l'association utilisatrice, en fonction du nombre d'heures effectuées par le salarié.

La mise à disposition permet de construire des emplois mutualisés. Elle répond aux aspects plurisectoriels de nos activités nécessitant aussi souvent une pluricom pétence.

- *Un éducateur peut exercer au profit d'un club durant la saison sportive, tout en collaborant avec une collectivité pour procéder à des animations pendant les périodes de vacances scolaires.*

Inscrite dans le cadre législatif prévu par le Code du travail (*par la constitution sous forme de Groupements d'Employeurs*), **les Associations Profession Sport et Loisirs exercent une activité juridiquement sécurisée.**

La mise à disposition de salariés décharge également les dirigeants associatifs de la gestion administrative et salariale de l'emploi.

Lancée il y a un peu plus de 20 ans, le dispositif Profession Sport et Loisirs met aujourd'hui plus de 12000 salariés à disposition (*source : enquête interne 2009*).

Ce dispositif est aujourd'hui en constante augmentation. Il est toujours marquant que les principaux défenseurs de ce système soient les animateurs et les éducateurs eux-mêmes.



TÉMOIGNAGE

GE PSL Franche-Comté

Salariés : 651

Adhérents : 430 structures

Jean-Marc Faivre

DIRECTEUR DU GE PSL FRANCHE-COMTÉ

« Mutualiser l'emploi favorise une meilleure gestion des carrières et des compétences. Il est compliqué pour les salariés des associations sportives de trouver tous les employeurs qui leur permettent de cumuler les heures nécessaires pour constituer à un emploi à temps plein. Le groupement leur permet d'avoir non seulement un seul

employeur, mais un emploi pérenne, et aussi d'accéder plus facilement à la formation professionnelle. Au sein du groupement, nous tenons à ce que les éducateurs sportifs soient polyvalents, ne restent pas spécialisés sur un seul sport. Suivre des formations complémentaires facilite leur accès à l'emploi et la gestion de leur carrière sur le long terme. »

Le besoin en Éducateurs Sportifs et animateurs

Les salariés mis à disposition occupent essentiellement des postes d'Animateurs ou d'Éducateurs Sportifs, au profit de plusieurs associations locales.

- *Malgré le succès croissant de notre bourse d'emploi, nos associations adhérentes nous disent éprouver des difficultés de recrutement.*

Les passerelles entre l'animation et le sport contribuent à l'essor des emplois mutualisés.

- *Un éducateur Profession Sport et Loisirs est en mesure d'encadrer diverses activités physiques et sportives, auprès de publics différents. Ces séances peuvent être organisées par des associations sportives et socio-culturelles, ainsi que par des Collectivités Locales. Il participe également à différentes sessions d'animation proposées par les structures utilisatrices.*

Si les associations utilisatrices ont généralement un effectif salarié très réduit, leurs besoins communs en ressources humaines « éducateurs » les amènent à mutualiser les emplois.

La mise à disposition permet aux diplômés du secteur de bénéficier d'un réel statut social et de la protection sociale inhérente au salariat.

Ces emplois à temps partagés bénéficient enfin des compétences de nos services de gestion des ressources humaines :

- Gestion salariale (plus de 120 000 bulletins de salaire édités annuellement)
- Parcours de qualification
- Suivi et management des collaborateurs.

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

PSL Alsace

Salariés : 523

Adhérents : 220 structures

Bernard Feldman

DIRECTEUR DE PSL ALSACE

« Nous raisonnons par bassins de vie et non par discipline sportive. Nous raisonnons à partir de l'emploi et moins à partir du sport. Nous essayons en outre de développer à la fois la dimension loisir et la notion d'insertion. Par consé-

quent nous prospectons auprès de nouvelles structures qui pourraient avoir besoin des services d'éducateurs et animateurs sportifs : comités d'entreprise, maisons de retraite, offices de tourisme, associations familiales ou encore petites collectivités. »



Atout n° 4 – La mobilisation de jeunes collaborateurs peu ou pas qualifiés

Nos missions sont accessibles aux personnes peu ou pas diplômées, sous réserve de la validation de leur parcours de formation.

Des missions exercées accessibles

Nos collaborateurs mis à disposition des associations utilisatrices occupent le plus régulièrement des emplois d'encadrement des activités physiques et sportives et des activités d'animation. Ces missions consistent notamment à assurer :

- Un face à face pédagogique avec les personnes sous son encadrement
- Un temps de préparation pour valider, d'un point de vue technique, la pratique mise en place.
- Un temps de suivi auprès des élèves (voire de leurs parents, s'il s'agit d'élèves mineurs) pour garantir le bon-déroulement de la pratique.
- Un temps d'évaluation destiné à mesurer l'évolution des pratiquants.

Les diplômes requis dans le cadre du sport et des loisirs peuvent être, dans notre branche d'activité, acquis de manière spécifique. Il ne relève pas exclusivement d'un cursus scolaire relevant de l'Éducation Nationale ou de l'Enseignement Supérieur.

En raison de ces possibilités juridiques, des parcours de qualification spécifiques sont élaborés par les membres du réseau Profession Sport et Loisirs. **La scolarité et le cursus antérieurs de nos futures recrues ne constituent pas un frein.**

De jeunes collaborateurs accompagnés.

Nul travail d'animation ou d'encadrement sportif ne peut donner lieu à rémunération lorsque le travailleur ne dispose pas des qualifications nécessaires et exigées par la Loi et les règlements. La réglementation du Code du Sport est très stricte et engage la responsabilité des associations employeurs.

La qualification professionnelle n'est pas seulement un plus pour nos collaborateurs. Elle est nécessaire à la pérennité de nos activités.

Un parcours de formation spécifique et se déroulant sur plusieurs années **est spécialement conçu par nos associations.**

Le risque d'échec dans la démarche de qualification pèse sur les épaules de l'employeur. Sans formation sur mesure et validée par le salarié, l'employeur perd un collaborateur partiellement formé et connaissant son environnement.

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

PSL GE Poitou-Charentes

Salariés : 185

Adhérents : 232 structures

Marie Devaud

DIRECTRICE DE PSL GE POITOU-CHARENTES

« La professionnalisation entraîne une gestion associative plus complexe et souvent mal appréhendée. Le recrutement de professionnels par notre groupement d'employeurs facilite la démarche des dirigeants bénévoles sans les déresponsabiliser, leur permettant ainsi de se consacrer au projet associatif. Par ailleurs, la dimension régionale de notre groupement a l'avantage de faciliter la mise en œuvre du tutorat par nos salariés les plus expérimentés

répondant ainsi aux problématiques d'isolement des professionnels.

La mutualisation de l'emploi permet d'une part d'accompagner les associations dans leurs plans de développement par la création de postes de chargés de mission ou de conseillers techniques partagés selon une logique fédérale (club, comité départemental, ligue), d'autre part de répondre à des logiques territoriales, mobilisant ainsi différents acteurs et favorisant les dynamiques locales. »

L'élaboration d'un **parcours global de formation** intégrant une formation qualifiante (*inscrite au RNCP*) sera recherchée en priorité.

D'autres actions de formation identifiées lors du positionnement initial (*ex : formation socle de compétences : remise à niveau français, langue des signes, permis collectif,...*), pourront compléter le parcours de formation.

Enfin, la possibilité de mettre en œuvre un **accompagnement VAE** pour l'acquisition de tout ou partie d'un titre au cours du contrat sera envisagée.

Nos équipes s'occupent du suivi du salarié (*entretien en commun avec les associations utilisatrices, entretien mensuel avec le collaborateur pour faire le point sur son apprentissage et sur l'exercice de son activité*).

Il s'agit d'ailleurs bien plus qu'une première expérience professionnelle, les périodes de travail initiales ayant vocation à devenir pérennes et stables.

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

Julien Beaudouin

ÉDUCATEUR SPORTIF BASKETBALL

« Engagé par un Groupement d'Employeurs depuis 1 an, je suis éducateur sportif et mis à disposition au profit de deux clubs de basketball de la même agglomération. Les séances d'entraînement m'amènent à effectuer un volume de 25 heures de travail par semaine, auprès de différentes catégories de jeunes. Pour notre terri-

toire, le basketball représente un véritable terrain d'apprentissage de la vie en collectivité, vecteur de cohésion sociale et accessible au plus grand nombre en raison de la modicité de la cotisation annuelle. En complément, j'effectue des séquences d'encadrement périscolaire le midi et le soir, ce qui permet de m'assurer une rémunération décente. »

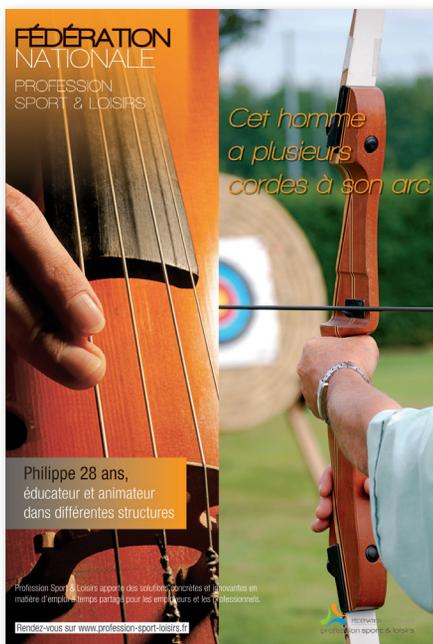


Atout n° 5 – Une qualification professionnelle assurée et une insertion professionnelle réussie

Des qualifications professionnelles plurisectorielles

Un processus continu de rénovation des diplômes a complété les Brevets d'Etat intra discipline pour mettre en place un diplôme pluridisciplinaire : le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS). En parallèle, le dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) fait l'objet d'une véritable reconnaissance auprès des différents employeurs de notre secteur, et permet l'obtention d'une première qualification.

L'acquisition d'une formation professionnelle plurisectorielle apparaît comme une priorité dans notre champ d'intervention, de par la nécessaire polyvalence de nos éducateurs et animateurs.



En nous appuyant sur le dispositif des Emplois d'Avenir, nos jeunes collaborateurs seront en mesure d'acquérir, en fonction de leurs prérequis et de leur projet professionnel, un ou plusieurs diplômes qualifiants, et à finaliser leur formation par l'obtention d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

Néanmoins, chaque parcours de formation sera spécifiquement étudié avec chaque jeune et les associations utilisatrices. Il donnera lieu aux adaptations nécessaires.

• **Le BPJEPS** (*inscrit au répertoire national des certifications professionnelles*) atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle à finalité éducative ou sociale dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Parmi les diplômes pluridisciplinaires, on retrouve :

- Activités physiques pour tous ;
- Animation culturelle ;
- Animation sociale ;
- Activités sports collectifs ;
- Éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Loisirs tous publics.

Des unités capitalisables complémentaires peuvent en outre être ajoutées à l'acquisition du diplôme :

- Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap ;
- Activités athlétiques ;
- Animation et Insertion sociale.

• **Les CQP** sont des titres créés et délivrés par les partenaires sociaux dans une branche considérée. Cette possibilité entraîne la reconnaissance de formations autres que celles relevant de l'Etat, comme certains titres fédéraux ou les attestations délivrées dans le cadre d'une branche professionnelle.

Reconnu par les conventions collectives de l'Animation et du Sport, ce certificat atteste d'une qualification dans un emploi propre à la branche, acquis à l'issue d'un parcours de formation formalisé, par rapport à un descriptif d'activités et sur la base d'épreuves.

Le financement des parcours de formation

Les associations Profession Sport et Loisirs maîtrisent aujourd'hui l'ensemble des leviers de la formation professionnelle et sont à même de solliciter l'orientation des fonds des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) compétents des branches professionnelles du sport et de l'animation.

D'autres ressources financières sont disponibles dans nos secteurs d'intervention (*fonds internes de la fédération sportive concernée, fonds régionaux, fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels*).

L'utilisation des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) comme socle des emplois d'avenir peut également impliquer le financement des actions de formation prévues expressément par le Code du travail.

L'ensemble de ces financements sera défini en amont dans l'élaboration du plan de formation.

L'insertion professionnelle

C'est aujourd'hui l'enjeu majeur des Emplois d'avenir : « *les associations seront-elles en mesure de garantir des débouchés professionnels réels et cohérents à ces jeunes collaborateurs ?* »

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs souhaite former avant tout des Éducateurs et des animateurs, postes aujourd'hui sous tension au sein des associations et dont la fonction demeure un besoin exprimé par nos adhérents.

Dans un second temps, ces postes d'éducateurs et d'animateurs, de par l'expérience, et la proximité qu'elles induisent avec le tissu associatif, pourront justifier l'exercice de fonctions de développement des associations. Ces évolutions professionnelles s'accompagneront de démarches de revalorisation salariale et d'une augmentation des responsabilités.

Les associations qui auront accompagné le projet, contribué à la formation du salarié et permis l'obtention d'un diplôme seront suivies dans la pérennisation de l'emploi. Les équipes Profession Sport et Loisirs s'attacheront à mettre en adéquation leurs besoins en ressources humaines et leurs capacités financières. Le savoir-faire acquis par ces collaborateurs pourra en outre bénéficier à d'autres associations intéressées.

Les jeunes professionnels formés pourront envisager une intégration dans le secteur marchand. Ce sont ces mêmes formations qui sont recherchées par des entreprises gérant des centres de sports ou de remise en forme (*en milieu urbain notamment*), des activités sportives et tourisme (*ex : clubs de vacances*), des animations publicitaires liées au Sport, des animations dans le cadre d'évènement à caractère sportif (*ex : salon de promotion du sport et du bien-être, grandes manifestations sportives*).

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

GE Sport et Loisirs 05

Salariés : 167

Adhérents : 103 structures

Julie Dupont

CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT DU GE SPORT ET LOISIRS 05

« Il existe deux types de réponses auxquelles la formation professionnelle peut répondre. La première permet de répondre aux formations obligatoires que tout employeur doit assurer pour ses salariés afin de remplir ses obligations. Je pense notamment à des formations liées à la sécurité pour nos maîtres-nageurs ou bien nos accompagnateurs en moyenne montagne. La seconde s'inscrit plus

dans une optique de développement des compétences des salariés. . . j'incite ces derniers à nous solliciter pour établir un plan de formation. J'examine leur demande, je vois comment elle s'insère dans un projet qui répond à nos attentes et à celles de nos adhérents. Ainsi, pour des salariés qui interviennent dans le domaine du sport santé, nous avons engagé, par exemple, des formations sur la gymnastique après cancer. »

Enfin, d'autres activités ne doivent pas être négligées :

- Activités de vente d'articles de sport,
- Activités de gestion d'installation sportive,
- Activités d'animation et d'encadrement des autres secteurs associatifs *(de plus en plus attiré par les compétences pluridisciplinaires)*.
- Activités d'animation auprès de collectivités locales *(services périscolaires, office municipal des sports)*.



LES DÉFIS DE PROFESS



Notre force, c'est notre implication et notre activité quotidienne, et ce depuis 20 ans.



Notre conviction, c'est l'utilité et la pertinence de l'emploi dans le secteur du sport et des loisirs.



Notre différence, c'est notre présence aux côtés de toutes les associations sportives et de loisirs, en complément des actions du mouvement sportif et de ses fédérations.



Notre ambition, c'est d'apporter une réelle plus-value aux acteurs de l'emploi et faire des Emplois d'Avenir une réelle opportunité pour les jeunes peu qualifiés et les associations concernées.

ION SPORT ET LOISIRS

Aussi, le réseau Profession Sports et Loisirs se fixe quatre défis en vue de permettre à ses structures la contractualisation de leurs activités avec les acteurs de l'État.

- **Défi n° 1 :** Promouvoir massivement le dispositif des Emplois d'Avenir auprès du secteur des sports et des loisirs.
- **Défi n° 2 :** Procéder au recrutement de 1 000 collaborateurs en Emplois d'Avenir.
- **Défi n° 3 :** Renforcer nos politiques de ressources humaines pour guider ces jeunes collaborateurs dans la vie professionnelle.
- **Défi n° 4 :** Développer nos systèmes d'ingénierie et d'accompagnement des associations dans leur fonction employeur.

Afin de porter au mieux ces projets, nous aspirons à avoir une écoute de la part des différentes autorités actrices du dispositif des Emplois d'Avenir et notamment les comités de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle visés à l'article L.5134-117 du Code du travail. Nous sollicitons ainsi notre intégration dans les schémas d'orientation régionaux de mise en œuvre des Emplois d'Avenir.



Défi n° 1 – Promouvoir massivement le dispositif auprès du secteur des Sports et des Loisirs

Nos Associations Profession Sport et Loisirs s'engagent à promouvoir le dispositif des Emplois d'Avenir auprès de l'ensemble de leurs adhérents et à diffuser massivement toutes les informations y concourant.

Cette proposition se traduirait :

- Par l'organisation de réunions d'information spécifiques et de proximité à destination des bénévoles (*notre maillage territorial nous permet aujourd'hui d'aller à la rencontre d'un grand nombre d'associations*).
- Par un lien permanent sur la page d'accueil du site national Profession Sport et Loisirs et l'ensemble de nos associations régionales et départementales.



- Par la diffusion de documents d'information dans chaque association Profession Sport et Loisirs et à l'ensemble de nos 14 000 adhérents.
- Par un communiqué apparaissant pour chaque personne (employeur ou candidat) visitant notre bourse d'emplois (12 000 visites chaque mois).
- Par une fenêtre permanente présente sur notre newsletter bimensuelle aujourd'hui diffusée à plus de 35 000 destinataires.
- Par une information expresse dans nos différentes revues (« La lettre de l'employeur sportif » et « GE Sport Info »).

L'ensemble de nos actions se tournent vers la recherche d'un emploi associatif responsable. La qualité de nos travaux a ainsi permis de fidéliser nos abonnés, conscients de notre savoir-faire et confiants en nos orientations stratégiques.

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

GE Sports 44

Salariés : 130
Adhérents : 119 structures

Franck Lebeau

DIRECTEUR DU GE SPORTS 44

« Notre Groupement d'Employeurs a développé par exemple les entretiens individuels d'évaluation. Nous avons maintenant un plan de formation et nous organisons tous les deux mois des petits déjeuners favorisant la rencontre entre les salariés du groupement. Tous ces dispositifs

n'existent pas dans une association. Si je prends l'exemple des entretiens individuels, force est de constater que nos salariés n'y sont pas habitués : ils travaillent souvent pour d'autres structures associatives et leurs autres employeurs ne leur proposent pas cet outil de gestion de carrière. »



Défi n° 2 – Procéder au recrutement de 1 000 collaborateurs en Emplois d'Avenir

Nos Groupements d'Employeurs entameront auprès de leur réseau d'adhérents démarches et analyses visant à recruter, par le biais des emplois d'avenir, de jeunes collaborateurs sur des postes d'éducateurs et d'animateurs.

Ce recrutement vise à répondre au besoin réel des structures associatives. Nous proposons ainsi la mise à disposition de salariés en suivant une logique territoriale cohérente.

Les postes créés pourront tout d'abord viser une mise à disposition à temps-plein au profit d'une seule association utilisatrice, celle-ci étant alors tranquillisée dans l'élaboration du parcours de formation et le suivi tutorial du salarié.

Les postes créés pourront également reposer sur notre système de l'emploi à temps partagés. Lorsque plusieurs associations utilisatrices de nos services partageront des besoins compatibles et durables en ressources humaines, un projet de budget, un tableau de bord de la masse salariale, une fiche de poste et un parcours de qualification seront transmis à l'organisme prescripteur, en vue d'un possible recrutement.

Une fois les besoins identifiés et le poste clairement défini, la procédure de recrutement intégrera nos différentes Bourses d'Emploi Régionales, dédiées au secteur Sport et Loisirs, en lien avec le Pôle Emploi et les missions locales.

Nos Groupements d'Employeurs assumeront alors les différents risques financiers de ces opérations (manque de trésorerie des associations, conflits du travail...). Les conflits inhérents à tout projet associatif pourront ainsi être traités par nos équipes expérimentées.

- *Un suivi des embauches et des ruptures de contrat pourra être mis en place en transmettant périodiquement aux autorités concernées un bilan chiffré de nos activités liées aux Emplois d'Avenir.*

La dimension des GE du réseau Profession Sport et Loisirs permet :

- Aux dirigeants bénévoles de se concentrer sur le projet associatif et la définition de leurs besoins.
- D'éviter l'isolement des professionnels.
- De favoriser les actions de formation collective.
- De sécuriser la démarche des employeurs associatifs sans les déresponsabiliser.
- De faciliter les solutions de reclassement au cours du contrat et à son terme.

CARTE D'IDENTITÉ



TÉMOIGNAGE

GE2A

Salariés : 103

Adhérents : 183 structures

Bernard Delorme

PRÉSIDENT DU GE2A

« Les associations locales font régulièrement le constat de l'utilité de recourir à des salariés mis à disposition. Aujourd'hui, le nombre d'associations recourant à l'ensemble de nos services ne cesse de s'accroître. Notre accompagnement soulage ainsi leurs dirigeants sans pour

autant les déresponsabiliser. Nous contribuons à développer des emplois stables dans le domaine du sport et de l'animation. Tous nos projets sont relayés sur le terrain par nos collaborateurs opérationnels dont l'expertise et la disponibilité correspondent parfaitement aux attentes de nos adhérents. »



Défi n° 3 – Renforcer nos politiques de ressources humaines pour guider ces jeunes collaborateurs dans la vie professionnelle

La mise en œuvre d'un tutorat spécifique pour ces nouveaux collaborateurs sera instituée. Nos animateurs et éducateurs expérimentés concourront à sa réalisation, après avoir été préalablement formés.

- *Les éducateurs et les animateurs les plus expérimentés accompagneront les plus jeunes.*

Un parcours de formation sur plusieurs années sera défini au moment de l'embauche. Nos services assureront l'élaboration d'un plan de formation, les démarches de financement et le suivi jusqu'à l'acquisition des diplômes.

Notre plus-value réside alors dans la capacité managériale de nos Groupements d'Employeurs (*échanges réguliers entre le salarié et l'association utilisatrice, entretiens périodiques, mise en œuvre de formations groupées, suivi du parcours et projet de carrière, octroi d'avantages collectifs...*).

- *Une charte d'accompagnement sera ainsi élaborée et signée conjointement par les Groupements d'Employeurs et les Associations utilisatrices.*

Enfin, **un schéma de sécurisation et de pérennisation des emplois sera instauré.** Un point régulier sur les besoins des associations utilisatrices sera ainsi organisé. Une revue des éventuels besoins de potentielles associations utilisatrices sera également dressée afin d'anticiper et de piloter toute réaffectation de nos collaborateurs.



Défi n° 4 – L'ingénierie et l'accompagnement des associations dans leur fonction Employeur

Au-delà de l'activité de nos Groupements d'Employeurs, les Associations Profession Sports et Loisirs développent également leurs compétences dans la réalisation de projets d'ingénierie et d'accompagnement des associations souhaitant embaucher de jeunes collaborateurs par le biais des Emplois d'Avenir.

Ces dispositifs d'ingénierie visent à organiser des actions de structuration et de gestion de l'emploi dans le secteur associatif, avec par exemple :

- Un accompagnement dans la gestion de leurs ressources humaines (*exemple : par l'établissement de leurs bulletins de salaire*).
- **L'instauration d'un véritable tutorat.**
- Un suivi du public éligible aux emplois d'avenir avec **l'identification de ses compétences et des besoins de formation.**
- **Un accompagnement à la pérennisation des emplois** via les débouchés de nos Groupement d'Employeurs.



Nous proposons ainsi notre soutien dès lors qu'une association envisage de procéder à un recrutement :

- Nous l'informons sur les différentes possibilités d'aide à l'embauche et transmettons son offre à **notre Bourse d'Emploi nationale**.
- Nous l'assistons dans **la réalisation de la fiche de poste**, clé du management dans une structure associative.
- Nous l'aidons dans **la réalisation de son budget « emploi »** et l'élaboration d'un tableau de bord pluriannuel de sa masse salariale, afin de lui garantir une meilleure visibilité sur son activité.
- Nous réalisons **la prise en charge des obligations administratives et salariales** de tout employeur, par le biais de conventions d'assistance administrative conclues en accord avec les URSSAF.
- Nous l'assistons dans **l'élaboration d'un parcours global de formation**, intégrant une formation qualifiante inscrite au RNCP et d'autres actions de formation identifiées lors du positionnement initial.

